

Demande d'autorisation préalable de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant



Communauté
d'agglomération
du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

Art. L.635-1 à L.635-11 et R.635-2 du Code de la construction et de l'habitat
N° 15652*01



Cochez les cases correspondant aux renseignements à fournir

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt de la demande
...../...../.....

Numéro d'enregistrement
.....

NOM de la commune : -----

Demande ayant fait l'objet d'une demande au titre des autorisations d'urbanisme

Oui

Non

I. IDENTITÉ DU BAILLEUR

Vous êtes un particulier Oui Non

Si oui : Madame Monsieur

Nom :

Prénom(s) :

Vous êtes une personne morale Oui Non

Si oui :

Dénomination ou raison sociale

N° SIRET :

Forme juridique :

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Qualité du demandeur :

Rubrique à remplir si le demandeur est un mandataire du bailleur

Madame

Monsieur

Nom, Prénom ou raison sociale

Activité exercée

N° et lieu de délivrance de la carte professionnelle, le cas échéant

II. COORDONNÉES DU BAILLEUR

Si vous êtes un particulier ou une personne morale :

| | |
|----------------------------|-------------------|
| Numéro de voie..... | Voie |
| Lieu-dit | Localité |
| BP | Code postal |
| N° de téléphone | |
| Adresse électronique | |

Vous êtes un mandataire :

| | |
|----------------------------|-------------------|
| Numéro de voie..... | Voie |
| Lieu-dit | Localité |
| BP | Code postal |
| N° de téléphone | |
| Adresse électronique | |

III. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'IMMEUBLE

Localisation :

| | |
|---------------------|-------------------|
| Numéro de voie..... | Voie |
| Lieu-dit | Localité |
| BP | Code postal |

Type d'habitat :

maison individuelle immeuble collectif

Régime juridique de l'immeuble :

mono propriété copropriété

Période de construction de l'immeuble :

- Avant 1949
- Entre 1949 et 1974
- Entre 1975 et 1989
- Entre 1989 et 2005
- Après 2005

IV. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU LOGEMENT

Bâtiment **Porte** **Etage du logement**
Surface habitable m² (dont la hauteur sous plafond est au moins égale à 2,20m)

Usage mixte professionnel et d'habitation
 Oui Non

Nombre de pièces principales

Ouverture donnant à l'air libre des pièces principales
 Oui Non

Équipements Cuisine :
 Evier Appareil de cuisson Ventilation

Salle de bain : Oui Non
Si oui :
 Intérieure Extérieure
 Individuelle Collective
Équipements de la salle de bain :
 Baignoire
 Douche
 Lavabo
 Ventilation

WC : Oui Non
Si oui :
 Dans le logement Extérieurs
 Individuels Collectifs
Équipements des WC :
 Ventilation

Aération : Oui Non

Conduit de ventilation : Oui Non

Energie - Eau chaude : Oui Non
 Individuelle Collective
Energie pour eau chaude : Gaz Electricité
 Fioul Autre, précisez :

Energie- Chauffage : Oui Non
 Individuel Collectif Chauffre d'appoint
Energie pour chauffage : Gaz Electricité
 Fioul Pétrole, Bois
 Autre, précisez :

Electricité, ligne de terre : Oui Non

VIII. ENGAGEMENT ET SIGNATURE(S)

Je soussigné(e), Mme M.ou dénomination si personne morale.....atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la présente demande.

Fait à :
Le .. / .. /

Signature

Demander N° 2

Je soussigné(e), Mme M.ou dénomination si personne morale.....atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la présente demande.

Fait à :
Le .. / .. /

Signature

Demander N° 3

Je soussigné(e), Mme M.ou dénomination si personne morale.....atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la présente demande

Fait à :
Le .. / .. /

Signature

Demander N° 4

Je soussigné(e), Mme M.ou dénomination si personne morale.....atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la présente demande

Fait à :
Le .. / .. /

Signature

*Délai de traitement : L'établissement public de coopération intercommunale ou la commune dispose d'un délai de 15 jours à compter de la date de dépôt de la demande pour délivrer l'autorisation ou la rejeter. Le silence gardé au-delà de ce délai vaut autorisation préalable de diviser au titre du permis de diviser uniquement.
Si vous avez déposé une autorisation d'urbanisme, le permis de construire ou la décision prise sur la déclaration préalable tient lieu de cette même autorisation préalable de diviser dès lors que la décision a fait l'objet de l'accord de l'autorité compétente pour délivrer cette même autorisation préalable. Dans ce cas, c'est le délai de l'autorisation d'urbanisme qui fait foi (article R. 425-15-2 du code de l'urbanisme).*

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire du formulaire.